

Délibération n° 2026-39

**Objet : Syndicat
Intercommunal Cavités 37**

**Désignation des
représentants**

Membres en exercice :	23
Présent.e.s :	18
Pouvoirs :	5
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	23

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 23 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 22/05/2026
- date de publication : 22/05/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Jean-Luc ARLOT, Madame Magali BABUSIAUX, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Nathalie DUBREUIL, Monsieur Philippe GASNIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Madame Émeline GUEYLARD, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Camille NADAN, Monsieur Christophe THORIGNY.

A / ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Christophe THORIGNY, Monsieur Dimitri DEBOUDT à Madame Stéphanie LECLERC, Madame Florence GIRAULT à Madame Nathalie DUBREUIL, Madame Julie VINCIGUERRA à Monsieur Matthieu TABURET.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Bruno FENET, maire, expose :

Le syndicat intercommunal Cavités 37, fondé en 1985, est un service public spécialisé dans le recensement et la préservation des cavités souterraines et des falaises rocheuses, nombreuses sur le territoire du Val de Loire.

Il assiste les communes adhérentes en établissant des relevés topographiques des zones sous-cavées du territoire, dans le cadre, entre autres, d'enfouissement de réseaux, d'aménagement de place publique, de lotissements communaux. Il propose également différentes actions telles des diagnostics de caves sous chaussée pour des projets de travaux, des avis dans le cadre de l'instruction de documents d'urbanismes en zones potentiellement soumises au risque de mouvements de terrain, une aide pour l'élaboration du PLU pour ce qui concerne la prise en compte du risque mouvement de terrain, etc.

Chaque collectivité territoriale adhérente doit être représentée par un élu, ou son suppléant, appelé à siéger au sein des instances du syndicat, notamment lors des comités syndicaux et participer ainsi, entre autres, aux travaux d'établissement des orientations budgétaires du syndicat.

CONSIDÉRANT que la commune adhère au Syndicat Intercommunal Cavités 37 ;

CONSIDÉRANT l'installation, en date du 22 mars, des membres du conseil municipal élus à la suite du 1^{er} tour du scrutin des élections municipales qui a eu lieu le dimanche 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement des membres du conseil municipal entraîne la nécessité de procéder à une nouvelle désignation de représentants ;

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21, dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L5211-7 ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE**, à main levée **à la demande de l'unanimité des membres**, comme représentants de la commune appelés à siéger au sein des instances du Syndicat Intercommunal Cavités 37 :

Titulaire	Suppléant
1. Christophe THORIGNY	1. Philippe GASNIER



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET